



Politique qualité

Le système qualité mis en place permet au CPF B de répondre aux obligations définies dans le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, mais aussi d'être conforme à l'ensemble de la législation en vigueur et applicable.

L'assurance qualité décrit toutes les activités qui entrent dans le cadre du cycle d'amélioration continue fournies par l'établissement, pour atteindre les objectifs et missions fixés dans la charte de celui-ci. Pour cela, des outils et des procédures « qualité » sont mises en œuvre. Le système qualité est évalué régulièrement par analyse d'indicateurs.

Les procédures sont réparties en 4 domaines :

- Direction : Toutes procédures relatives au fonctionnement administratif de l'établissement de promotion social ;
- Support : Toutes procédures relatives au fonctionnement logistique de l'établissement ;
- Education : Toutes procédures relatives au parcours de l'étudiant au sein du CPF B. De la séance d'information à la remise de diplôme ;
- Qualité : Toutes procédures relatives à la gestion de la qualité. Tel que la gestion documentaire, la formation du personnel, la gestion des indicateurs et de l'amélioration continue.

L'évaluation du système qualité se fait à plusieurs niveaux :

- Audit interne avec rédaction d'un rapport d'auto-évaluation ;
- Audit externe mené par l'AEQES, qui donne lieu à un ensemble de constats et de recommandations repris au sein d'un rapport final de synthèse ;
- Publication d'une analyse transversale des cursus évalués ;
- Publication d'un plan d'actions consécutif des évaluations interne et externe. Ce plan est indispensable pour assurer une amélioration continue.

La Direction du CPF B s'engage à :

- Maintenir la conformité du système qualité avec les réglementations en vigueur ;
- Communiquer au personnel l'importance de répondre aux exigences légales et réglementaires ;
- Améliorer en continu le système qualité ;
- Mettre en place la politique qualité et la charte pédagogique ;
- Établir des objectifs qualité pour assurer le maintien de la conformité et l'amélioration continue du système qualité ;
- Évaluer l'efficacité du système par l'évaluation des indicateurs ;
- S'assurer que les ressources nécessaires soient disponibles pour soutenir le système qualité ;
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes à l'amélioration continue : élection de délégués, évaluation de la qualité des enseignements via questionnaire(s), comité(s) d'accompagnement,...

En tant que directrice du CPF B, j'ai désigné Mr BECKERS Raphael en tant que responsable QSE et coordinateur de ces engagements, et apporte tout mon soutien pour la réussite de son travail.

Je demande à tout le personnel de s'impliquer et d'aider à maintenir le système qualité avec succès.

Nom	Fonction	Date	Signature
Ponsart Nathalie	Directrice	18/02/2022	